

Impôt sur le revenu, ISF, niches fiscales, etc. L'intégralité de l'interview d'Alain Lambert

Alain Lambert est ministre délégué au Budget et à la réforme budgétaire

Quels enseignements tirez-vous de l'étude publiée par L'Expansion ?

Ce comparatif très intéressant montre que la France n'est pas si mal placée s'agissant du poids de la fiscalité sur les ménages et les entreprises. Il nous est en revanche moins favorable pour les droits de succession. Il ne faut pas pour autant nous satisfaire de ce classement. Le poids des prélèvements obligatoires dans la richesse nationale dépasse largement la moyenne des autres pays développés. En 30 ans, cette part a d'ailleurs augmenté de près de 10 points.

Dès lors que nous nous sommes fixés l'objectif d'être une terre de croissance et d'emplois, nous n'avons pas d'autre chemin que de rationaliser la dépense publique pour continuer à diminuer les impôts et les charges. C'est le signal que nous avons voulu donner dans le budget 2003 en baissant de 1 milliard d'euros l'impôt sur les revenus et en allégeant de 2,7 milliards les impôts et charges pesant sur les entreprises. Soit au total 3,7 milliards d'euros dégagés pour soutenir le pouvoir d'achat et l'emploi des Français, pour encourager au travail et pour stimuler notre compétitivité.

Comment expliquez-vous la relative convergence des taux d'imposition en Europe ?

Lorsqu'un pays a une bonne idée pour accroître sa compétitivité, son voisin aurait tort de ne pas s'en inspirer. A l'image de la France, dix de nos voisins ont réduit leur fiscalité sur les revenus en 2002. six autres ont maintenu leur barème inchangé et un seul a décidé d'augmenter ses taux. Bref, partout ou presque en Europe, et au-delà, le poids de l'impôt recule. Quand on connaît la concurrence fiscale croissante qui existe entre ces pays, cette évolution saine des politiques fiscales ne peut que renforcer notre détermination à proposer aux Français des allègements d'impôts aussi crédibles que durables.

Les résultats de l'étude démontrent que la France est désavantagée sur les droits de succession. Que comptez-vous faire pour y remédier ?

Un certain nombre de mesures ont d'ores et déjà été prises début février dans la loi sur l'initiative économique, notamment pour ce qui est de la transmission d'entreprises. Mais nous réfléchissons actuellement à une réforme plus large. Sur les droits de succession, notre pays a tout intérêt, compte tenu du vieillissement de la population, à ce que le capital soit détenu par des Français en âge de le faire fructifier de la façon la plus mobile possible. Tout ce qui peut donc concourir à la transmission anticipée du capital, en pleine propriété, doit être utilisé.

Et sur l'impôt sur la fortune ?

C'est un sujet complexe, avec une charge symbolique qui empêche tout traitement objectif. C'est vrai, le paiement de l'ISF aboutit parfois à des découragements, à des cessions d'actifs, à des pertes de contrôle d'entreprise, à l'éloignement des centres de décision. Il peut, à terme, menacer nos emplois. La question qui nous est posée est simple : comment concilier l'équité des prélèvements opérés et la nécessité d'avoir un

système fiscal compétitif par rapport à nos partenaires ?

Quel est pour vous le meilleur impôt ?

Le meilleur impôt est, en théorie, celui qui possède l'assiette la plus large, les taux les plus bas et le moins d'exonérations fiscales. Tout le monde s'accorde sur ce principe, mais la suppression de toutes ces exonérations, dans la pratique, n'est pas chose aisée. Je me souviens des tentatives opérées en 1995 pour revenir sur un certain nombre de «niches fiscales». Les Parlementaires étaient au début tout à fait d'accord avec cette idée, mais finissaient toujours par leur trouver des vertus justifiant leur maintien.

Il faut dire que les nombreuses exonérations en vigueur sont, en quelque sorte, les contreparties de taux de barème d'impôt sur le revenu plus élevés que chez la plupart de nos voisins. Dès lors que nous nous engageons dans une stratégie durable de baisse de l'impôt, l'avantage relatif des niches diminue. Ce faisant, nous réunissons les conditions de leur suppression.

Au-delà de cette question, je crois qu'il est devenu urgent de rendre la règle fiscale plus simple, plus lisible et plus stable. Ce chantier est d'envergure. Nous en avons posé les fondations avec la loi de finances pour 2003. Et, croyez-moi, nous tiendrons bon, car c'est une façon efficace de simplifier la vie des Français.

Envisagez-vous de réformer l'impôt sur le revenu en augmentant l'assiette ou le nombre de contribuables ?

Le poids de l'impôt sur le revenu dans l'ensemble des prélèvements et le nombre de contribuables sont effectivement assez faibles si nous les comparons à la plupart des pays européens. Les recettes de l'impôt sur le revenu ne représentent ainsi que 17% de l'ensemble de nos recettes fiscales. N'oublions pas toutefois que nous avons en France, en complément de l'imposition sur les revenus, la CSG, dont l'assiette est beaucoup plus large.

Je me garderai bien de vous annoncer un «grand soir» de l'impôt sur le revenu. Je préfère poursuivre la baisse engagée, en finançant la perte de recettes par une baisse durable et crédible des dépenses publiques et en comptant, à moyen terme, sur le dynamisme économique permis par les baisses d'impôt. La baisse des impôts est une priorité : nous devons alléger le fardeau fiscal qui pèse sur les Français et leur restituer une partie des fruits de leur travail.